Docusign Envelope ID: 90482533-ACCC-4311-8631-64A2E6116E61

**ABACUS STUDIO**
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 70, Rue Madame Payé,
97300 CAYENNE

878 068 071 RCS CAYENNE

***

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**
**DU 18 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 novembre,
A 10 heures,

**Monsieur Nicolo GALLINARO,**
demeurant 22, avenue Louis Pasteur, 97300 CAYENNE,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros chacune de la Société ABACUS STUDIO,

Associé unique et Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Transfert du siège social ;*
- *Modification corrélative des statuts ;*
- *Modification de la rémunération du Président.*

**PREMIERE RESOLUTION**

En vertu de l'article 4 des statuts, l'Associé unique décide de transférer le siège social du 70, Rue Madame Payé, 97300 CAYENNE au 22, avenue Louis Pasteur, 97300 CAYENNE, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social de la Société est fixé : 22, avenue Louis Pasteur, 97300 CAYENNE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Le Président décide de fixer sa rémunération à la somme de 50 000 euros bruts annuels, à compter de ce jour.

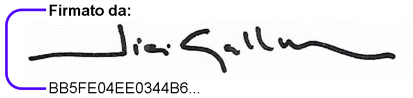
Il pourra, en outre, et sur présentation des justificatifs, prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

**TROISIEME RESOLUTION**

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

***Monsieur Nicolo GALLINARO***
***Associé unique, Président***

Firmato da:

BB5FE04EE0344B6...